



PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 février 2020

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

1. Appel : 82 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BORDIER Caroline, BORDIER Gaétan, BÜRKI Véronique, CARENZA Marco, FOSSATTI Charlotte, GRAF Edyta, IMMINK Cinzia, KASPAR Alexandre, KURATLE Philippe, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, VIOGET KARADAG Corinne, VUADENS Sacha, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, ANNEN Valérie, MOREIRA Daniel, PERRET Philippe-Jean

2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020

M. le Président signale que les personnes figurant dans la liste des « absents » étaient en réalité excusées.

M. Dominique KARLEN intervient au nom de M. Sacha VUADENS, excusé, qui souhaite clarifier son intervention au sujet du dépôt du préavis N° 186/2020, point 17 de l'ordre du jour. Il faut lire « Pour M. Sacha VUADENS, étant donné qu'il s'agit d'une demande de cautionnement de CHF 7 millions pour l'achat d'énergie via les SI, opération qui élève le montant total de cautionnement à plus de CHF 16 millions et donc s'approche du plafond de cautionnement à CHF 30 millions, il propose que cela soit la COFIN qui traite ce préavis, avec l'accord de M. le Municipal Vincent HACKER. ».

Aucune autre demande n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 16B Interpellation de M. Robert JENEFSKY au sujet du passage sous voie Gare CFF Nyon
- 16C Interpellation de M. Fabien HERITIER au sujet de la reconstruction de la halte des Plantaz.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 79 oui et 1 non.

4. Communications du Bureau

- M. le Président est content de constater qu'aucune démission n'a été reçue depuis la séance du mois de janvier.
- Lors de la dernière séance, le Conseil a décidé que le préavis N° 186/2020 serait traité par la COFIN au lieu d'une commission ad'hoc. Cela a provoqué un petit couac, puisque la date fixée par la Municipalité n'a pas pu se tenir, la COFIN n'ayant pas bloqué cette date. Par contre, M. le Municipal s'est présenté pour ladite séance et n'a trouvé personne. La COFIN se constituera le lundi 2 mars prochain et M. le Président les invite à communiquer sans délai au Bureau le ou les nouveaux responsables. Suite à cet épisode, il encourage la commission à avoir un président et un vice-président.

- Il rend attentif les 1^{ers} nommés des préavis 160 et 161 qui ont largement passé le délai de six mois pour rendre le rapport. Il demande de faire le maximum pour les déposer lors de la prochaine séance et d'informer le Bureau en cas de problème. Il en va de même pour les préavis 167 et 174.
- Le Bureau a accordé un délai à la Municipalité au 30 mars 2020 pour répondre à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN au sujet du Musée romain.
- Lors de la dernière séance, il a été question de la notion d'urgence pour le préavis N° 187/2020. C'est bien l'article 65bis de notre Règlement qui est applicable et a été appliqué, dans le sens où il n'est pas nécessaire de se prononcer sur le caractère d'urgence. Cet avis a été confirmé par la Préfecture et le service juridique de la Ville. Contrairement à ce qui est paru dans la presse, notamment dans le 24Heures du 29 janvier, il n'y a donc pas eu un oubli du Président.
- Les petits ennuis informatiques de la dernière séance provenaient d'une mise à jour de l'antivirus qui a eu lieu en même temps que la séance. Le service informatique veillera à ce que cela ne se reproduise plus.
- M. le Président rappelle que le souper du Conseil communal aura lieu le 16 mars 2020. Les inscriptions se font auprès de la secrétaire.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Gustave DUTRUY au sujet des détritrus le week-end à la place des Marronniers. S'ils regrettent, comme lui, ce type d'agissements dans l'espace public, ils n'ont pas, malheureusement, la capacité opérationnelle, d'avoir des patrouilles pédestres à tous les coins de la ville en même temps. Pour rappel, la nuit, Police secours dispose de deux patrouilles sur le territoire des communes de la PNR. Si les collaborateurs sont très régulièrement présents dans l'espace public et les lieux sur lesquels s'exerce une forte pression nocturne, Police secours est appelée sur de très nombreuses interventions d'urgence durant la nuit, raison pour laquelle la mise en place de correspondants de nuit devrait voir le jour avant l'été. Au surplus, même s'il est regrettable de constater le nombre de déchets au petit matin, elle ne peut que saluer le travail de la voirie en semaine et le week-end.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à M. Pierre WAHLEN au sujet de la consultation fédérale relative à la loi sur l'approvisionnement en gaz. Il signale que la Municipalité a chargé les Services industriels de répondre à la consultation de l'ASIG via le regroupement des gaziers romands (-> Association des gaziers romands). Il faut relever que le retour de consultation de l'ASIG auprès de l'OFEN a été particulièrement complet et détaillé et, s'il est reconnu la nécessité d'édicter des règles pour une concurrence efficace et équitable, il est également clairement précisé que cette nouvelle loi ne doit en aucun cas entraver la compétitivité de l'industrie gazière ou la sûreté de l'approvisionnement. En outre, l'Association faitière des entreprises électriques suisses, AES, a également adressé à l'OFEN une prise de position visant à préserver les intérêts des entreprises du secteur, nombre de ses membres étant des entreprises multi-fluides. Ce d'autant plus que la convergence des réseaux (électricité/gaz/chaleur) est un des facteurs clés de la transition énergétique.

Un des points clés du projet de la LApGaz réside dans le seuil de libéralisation. En l'occurrence, pour les SIN (-> base consommations 2018), la libéralisation du marché avec un seuil de 100 MWh/an (tel que prévu dans le projet de nouvelle loi) concerne 20% des clients pour un volume de 87% des ventes. Par contre, avec un seuil fixé à 1'000 MWh (-> 1 GWh), comme demandé par la branche, cette libéralisation ne concernerait plus que 1% des clients pour un volume de 25 à 30%. Il est cependant difficile de se prononcer actuellement sur une réduction de revenus de 30 ou 50% tel qu'énoncé dans la question. En effet, le gaz est un tarif intégré (réseau et énergie) et la séparation des composantes se précisera avec le cadre d'application fixé par l'ordonnance (-> OApGaz). Ils peuvent cependant évaluer qu'une diminution de 30% est largement vraisemblable à l'horizon 8 – 10 ans, compte tenu du type de clients concernés à Nyon (essentiellement des régies et/ ou des clients multisites). En ce qui concerne la

compensation de la baisse des revenus liés à la vente du gaz, la solution réside essentiellement dans les réseaux thermiques ainsi que le contracting thermique et des montants ont déjà été inscrits au plan des investissements. À ce propos, d'ailleurs, la Municipalité a pris la décision, pour des raisons stratégiques et financières, de privilégier le développement d'un tel réseau par quartiers et vous présentera prochainement un préavis à ce sujet.

6. Elections dans diverses commissions permanentes

Le groupe des Verts a des sièges vacants à la CAU et à la commission des pétitions. M. Pierre WAHLEN signale qu'il n'a personne à présenter.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapport de commission – Préavis N° 172/2019 Transport public – Ligne urbaine 10.805 – Demande de crédit supplémentaire de CHF 368'941.-

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Pierre WAHLEN propose de renoncer à cet amendement pour deux raisons. La première est que, la Municipalité l'a démontré à la commission, renoncer à la cadence au quart d'heure ne fera pas faire des économies, car il y a une question d'organisation des bus et des chauffeurs. Deuxièmement, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, il n'est pas question de relations entre Nyon et Prangins, il y a eu un arbitrage dans cette question et le canton a estimé que Nyon devait payer ce montant. Il ne voit dès lors pas en quoi la relation entre les deux communes interviendrait dans ce processus et propose donc de refuser cet amendement.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement modifiant le point 2 des conclusions par 47 oui, 30 non et 3 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui, 2 non et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 368'941.- HT au budget de fonctionnement 2019 en augmentation du compte N° 615.3657.00 – *Bus TPN* - pour le coût net de la participation de Nyon au TPN afin de mettre en pratique, dès 2019, la nouvelle clé de répartition « territoriale » pour les charges et les recettes de la ligne 10.805;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira également cette participation financière pour la ligne 10.805 dans son budget de fonctionnement 2020 et 2021.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 176/2019
Piscine de Colovray, couverture nocturne des bassins – Demande d'un crédit de CHF 687'000.- TTC.**

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

Pour M. le Municipal Claude ULDRY, après avoir lu le rapport de la commission, celui-ci étant pour le moins confus et ne reflétant pas les réponses qui ont été données en commission, trouve important que tous les Conseillers connaissent les réponses aux questions de la commission, afin que leur vote corresponde à la réalité. La commission a souhaité savoir si l'on pouvait aussi couvrir le triangle restant dans le bassin non-nageur. Il a été répondu qu'une bâche en forme de triangle serait onéreuse, pas facile à manœuvrer vu son emplacement et son efficacité peu probante. De plus, son orientation face au vent pouvait soulever des problèmes.

Lors de l'étude de ce préavis, ils sont allés voir plusieurs piscines avec différents systèmes de couverture, dont la piscine de Lancy. Bien que Lancy ait décidé tout dernièrement de changer de système, leur expérience de plus de dix ans les a convaincus que ce système était efficace. Le nouveau système de Lancy ne pourrait être installé chez nous sans des travaux importants sur le bassin et, de plus, ils n'ont, à ce jour, aucun recul sur l'efficacité de ce système. A la question de savoir si le service des Espaces verts pouvait effectuer les travaux de remise en état de la partie engazonnée, la réponse donnée était claire. Ils n'associent pas les Espaces verts pour connaître leurs désirs en termes de plantations, car ce sont eux qui vont par la suite assurer l'entretien. Par contre, ils ne souhaitent pas assurer la création ou la remise en état dans leurs projets, pour des questions de disponibilités en ressources humaines et en machines spécifiques. Pour être clair, ils devraient sous-traiter à des entreprises privées, comme ils le font déjà.

Pour la chaudière, le rapporteur parle de la loi de 2006 en reprochant à la Municipalité de n'avoir rien fait jusqu'à aujourd'hui. La loi est claire elle aussi, elle demande, en cas de changement de production de chaleur pour des piscines ouvertes, une production de chaleur fonctionnant avec une énergie renouvelable. La loi ne demandait pas de changer la chaudière dès son entrée en force. En complément, ils ont aussi expliqué à la commission pourquoi le remplacement de la chaudière n'avait pas encore été fait. Les études ont été menées pour la piscine de Colovray et doivent maintenant se coordonner avec celles du complexe Multisports de Colovray. En effet, une synergie entre les deux sites est plus que probable et souhaitée. Il a aussi été expliqué que, quelle que soit la nouvelle production de chaleur, le système de couverture était bénéfique pour celle-ci et pouvait donc être réalisé avant et indépendamment de la variante choisie pour la nouvelle chaudière.

Le rapporteur donne un délai d'une dizaine d'années pour la réalisation du centre sportif. Le calendrier de la Municipalité est heureusement un peu plus ambitieux. Crédit d'études en mars 2020 pour une réalisation en 2025, si le Conseil le souhaite. En ce qui concerne les doutes sur les coûts, les valeurs-seuils des marchés publics le permettant, ils ont souhaité faire travailler si possible des entreprises de la région et le coût critiqué, n'est que l'addition des retours de soumissions de celles-ci. On peut imaginer que la rédaction du rapport, quatre mois après la séance de commission, est responsable de ces quelques imprécisions. Il rappelle qu'en cas de doute, ils restent à disposition, même après la séance de commission.

Après ces précisions, il conclut en rappelant que le Conseil a accepté en 2019 une résolution sur le climat, tous partis confondus, que depuis celle-ci de nombreuses voix se sont élevées pour que la Municipalité fasse encore plus pour ce même climat et que cette demande aujourd'hui va exactement dans le sens voulu par le Conseil. C'est un investissement qui va, non seulement diminuer le budget de fonctionnement d'environ CHF 40'000.-, montant qui est déjà déduit dans le budget 2020, mais représente aussi environ la consommation de 80 ménages pour le chauffage dans des appartements avec un standard de construction des années 90. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, à la lecture du rapport de la commission, constate le manque d'enthousiasme manifeste des commissaires. Bien compréhensible, lorsque l'on apprend que le système de chauffage, dont dépend la couverture en question, date de la construction de la piscine (années septante). Il s'étonne que Monsieur le Municipal en charge des bâtiments n'ait pas combiné l'étude de la couverture nocturne des bassins avec celle du remplacement de la chaudière, ce qui aurait permis de prendre une décision cohérente au Conseil. Il rappelle qu'une chaudière aux pellets a été mise en place à l'ancienne école du Couchant B. Il invite M. le Municipal à étudier la possibilité de la récupérer, pour éviter de la jeter, comme ce fut le cas pour celle de l'ancienne école du Couchant A. Voilà une économie qui pourrait être intéressante pour M. Le Municipal des Finances, à une époque où, de plus en plus, on rappelle l'importance d'essayer de valoriser et recycler avant de vouloir jeter. Il peut aussi relever que la nécessité de déplacer les plots, pour un bassin olympique, avec des normes à respecter, est loin d'être une solution idéale. Il s'interroge si l'investissement n'est pas simplement de l'argent jeté par la fenêtre, ou plutôt dans l'eau ! Dépenser plus d'un demi-million pour financer une couverture pour, comme cité dans le préavis « une économie de l'ordre de CHF 40'000.- par année » interroge. Ce d'autant plus que cette couverture dépend d'un système de chauffage risquant de rendre l'âme à tout moment. Et que dire de l'amortissement à 25 ans pour cette couverture, qui ne perdurera jamais autant d'années. Au bout de 25 ans, tout ce qui va rester de cet investissement, c'est une ligne comptable dans les comptes de la Ville. Le rapport coût – économie est plus qu'incertain et ne ressort ni du préavis, ni du rapport. Le Conseil l'aura certainement compris, le PLR s'oppose à cette dépense démesurée pour une économie escomptée toute relative et tout aussi hypothétique. Faire des économies d'énergie est absolument nécessaire. Faire preuve d'ingéniosité pour trouver des alternatives plus économiques est aussi un acte positif pour les intérêts des Nyonnaises et Nyonnais, ce d'autant plus au vu de la situation financière actuelle de notre ville.

M. Pierre WAHLEN, suite au mutisme de l'assemblée après ce qui vient d'être dit, se doit de répondre et relève que l'on ne peut pas confondre la production d'énergie et la question d'économie d'énergie. Ce soir, il est proposé de faire des économies d'énergie. La question de la chaudière n'a rien à voir. Le but de la couverture est d'économiser de l'énergie, quelle que soit la production que l'on a. Aujourd'hui, il s'agit de mazout, demain peut-être du pellet avec une chaudière à déménager et tous les problèmes que cela induit, ou encore une synergie avec le centre de Colovray. Ce sont deux questions qui sont complètement distinctes et justement, le projet de la Municipalité est de commencer par faire des économies d'énergie et demain, on verra comment on s'occupe de la production de celle-ci. Il ne comprend pas la dernière intervention et, de plus, le rapport d'investissement de CHF 500'000.- pour une économie de CHF 40'000.- par année, signifie qu'en dix ou quinze ans cette couverture sera payée. Les bras lui en tombent.

M. Julien URFER constate qu'un amortissement de quinze ans dans le milieu industriel n'est pas énorme et il est surpris qu'au PLR on trouve cela très lointain. De plus, il souligne que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas.

M. Fabrice BAERTSCHI constate que, sur le fond, il est important de faire des économies d'énergie, mais il s'interroge sur la méthode, car on est sur un système qui n'est pas automatisé. On va faire un investissement, mais rien ne garantit que cela sera utilisé correctement. C'est comme garder des fenêtres ouvertes.

M. Christian UDASSE faisait partie des sceptiques et se demande si l'on a besoin que la piscine soit chauffée tout l'été. Il sait qu'il faut la chauffer pour les événements sportifs, tels que le waterpolo, ou autres. Il se demande si, lors des grandes chaleurs, il est possible de diminuer le chauffage pour faire durer plus longtemps la chaudière.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que s'il est demandé de mettre la couverture tous les soirs, les gardiens de bain le feront, cela fait partie de leur mission et il n'y a pas de raison qu'ils l'utilisent mal. Concernant la température de l'eau, elle a déjà été baissée et on ne peut pas la baisser plus. Pour le CNN (waterpolo, nageurs, etc...), il y a des normes de températures à respecter pour leur entraînement. On ne peut pas baisser plus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 56 oui, 22 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 687'000.- TTC pour financer la couverture nocturne des bassins de la piscine de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans.

**9. Rapport de commission – Préavis N° 178/2019
Plan de continuité informatique – Demande d'un crédit de CHF 350'000.-.**

Rapporteur : M. Juan LOPEZ-MARTINEZ

La discussion est ouverte.

M. Bernard UELTSCHI étant partie prenante dans ce préavis, se récuse pour le vote.

Mme Chloé BESSE fait remarquer que la question du stockage des données numériques est aujourd'hui une question sensible. Les technologies évoluent vite et nous pouvons nous interroger sur l'emprise du numérique sur nos mentalités. Où partent les informations et qui s'en occupe ? Le Canton a élaboré sa "stratégie numérique" qui consiste à rapatrier à l'interne le stockage des données sensibles qui étaient, pour certaines, stockées sur des clouds externes, y compris à l'étranger. L'option d'externaliser la sauvegarde de nos données nyonnaises à des sociétés privées est écartée. Elle s'interroge toutefois sur la manière très cloisonnée de travailler. Sa proposition serait de partir sur une mutualisation régionale de nos sauvegardes. Elle en voit deux raisons principales :

- 1) d'avoir un contrôle sur le stockage et la mise à disposition des données sensibles à un niveau régional.
- 2) d'optimiser d'un point de vue écologique et économique ces infrastructures (qui coûtent toutes cher pour les communes !)

Et une troisième qui mérite d'être relevée : un regroupement intercommunal inclut une planification énergétique et territoriale qui permet de substantiels gains d'énergie.

Ainsi, afin de concrétiser cette proposition de mutualisation régionale, elle propose d'amender les conclusions du rapport en acceptant uniquement le remplacement des serveurs existants. En effet, ces serveurs doivent être changés, mais il n'y a pas de dégradation de la situation de Nyon quant aux risques liés à son plan de continuité d'activité informatique si on ne l'accepte pas ce soir. Pour faire simple : le risque de la Ville, si on refuse ce pan du préavis, n'est pas augmenté, vu que la Ville n'a pas de PCA pour l'instant. La Ville de Nyon, en situation de déficit chronique, doit étudier des solutions de mutualisation, particulièrement lorsque nous parlons de thématiques ultra sensibles comme la sécurité des données, de continuité d'activité et d'investissement pour des infrastructures informatiques qui touchent à coup sûr l'ensemble des communes. Elle propose l'amendement suivant :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF ~~350'300.-~~ 105'030.- TTC pour renouveler les serveurs centraux et mettre en place un site informatique de secours ;
(site principal CHF 97'530.- + autres achats CHF 2'500.- + divers et imprévus 5% CHF 5'000.- = CHF105'030.-)
2. de prendre note que la Municipalité portera aux budgets 2020 et suivants un montant supplémentaire de CHF ~~30'300.-~~, 20'000.- sur le compte N° 190.3157.00 du Service informatique et population, ~~et de CHF 3'000 sur le compte N° 358.3120 du Service architecture et bâtiments ;~~
(maintenance bases de données CHF 20'000.-)
3. non modifié
4. de porter un montant de CHF ~~350'300.-~~ 105'300.- en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;

Elle tient à préciser que la mutualisation passe par une intervention politique régionale, mais également cantonale. Après discussion avec des représentants au Conseil régional et des Députés, cette proposition sera portée dans ces deux autres niveaux que sont la Région et le Canton. Elle invite les Conseillers à encourager notre district, mais également l'ensemble du Canton, à régionaliser les sauvegardes de données et accepter ces amendements.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacques HANHART s'oppose à cet amendement et invite les Conseillers à en faire de même. En effet, un réseau entre les différentes communes est une infrastructure qui sera très onéreuse et il pense que cela n'en vaut pas la peine. Quand on sait ce que l'Etat de Vaud a dépensé en millions pour tirer de la fibre optique pour son réseau, il ne pense pas que la commune en ait les moyens aujourd'hui. Il invite le Conseil à refuser cette proposition.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES étant partie prenante dans ce dossier, se récuse également.

M. Ione RAMEL est opposé à cet amendement également. Il souligne tout d'abord le fait que la commission a statué sur ce préavis de manière sérieuse et avec l'envie manifeste de traiter ce point qui a un rapport à la sécurité informatique avec beaucoup de circonspection. Il pense que la mutualisation est une bonne chose fondamentalement, que cela prend beaucoup de temps à mettre en place (2 à 3 ans minimum de palabres à tous niveaux). Que ce soit au niveau intercommunal, cantonal et évidemment la mobilisation de la Municipalité pour aller convaincre d'autres communes. Il est freiné par ceci car on a manifestement un problème de sécurité lié à l'informatique communale. Il rappelle qu'il y a de nombreux services qui utilisent tous les jours l'informatique. Il y a eu un incident le 14 juin dernier avec une inondation. Le service informatique a montré une analyse de risque qui démontre clairement que les lieux actuels ne sont pas adéquats. Ce préavis traite également de la localisation de la salle de secours qui peut également donner une solution B en termes de connexion Internet. Par ailleurs, concernant le coût, il pense que cela coûtera extrêmement cher de mutualiser et prendra du temps. Les coûts présentés dans le préavis restent raisonnables vu que, dans le cahier des charges, les données et leur transmission restent sur le territoire suisse. Il pense que c'est une bonne approche d'accepter sans réserve ce préavis, de mettre en place rapidement ce qui est prévu, pour, ensuite, aller démarcher d'autres communes pour leur démontrer que nous sommes au faite des bonnes pratiques et, à cet égard, on peut ensuite mutualiser.

M. le Municipal Maurice GAY remercie Mme Besse pour cet amendement, mais regrette qu'elle n'ait pas fait partie de la commission, ce qui lui aurait permis de lui expliquer l'objectif de ce lieu de sécurité. Il ne faut pas se leurrer, l'écologie et les économies que l'on pourrait faire au niveau de l'énergie est nul, car, de toute façon, que les serveurs soient situés dans la ville ou qu'ils soient centralisés ailleurs, cela ne va rien changer. Il ne s'agit pas juste d'une copie sur des bandes, mais d'un site de secours qui peut être démarré en un instant. Ils ont besoin de serveurs qui tournent en même temps, peu importe où ils sont situés. Ce qu'il faut savoir est, qu'au niveau des réseaux, les débits doivent être élevés et, comme l'a souligné M. Hanhart, il faudrait les recréer à un autre emplacement. La mutualisation n'est pas forcément un gage d'économie. Enfin, on peut éventuellement dire que dans deux ans on fera un travail politique qui n'amènera rien, ni au niveau de l'énergie, ni au niveau de l'écologie, mais actuellement on a un problème qui est que toute l'informatique est située à la place du Château. Il y a d'abord eu le feu puis des inondations par-dessus. Il n'existe pas d'entreprise de 450 personnes qui n'a pas de site de secours ou un niveau de sécurité aussi bas. Il remercie la commission pour l'intérêt qu'ils ont montré sur cette sécurisation et ils étaient conscients des risques à ne pas prendre. Il rappelle que les Services Industriels, la Police et les Services du feu travaillent avec l'informatique de la ville. Le jour où ces services n'ont plus d'informatique, cela pourra créer des problèmes. Il pense qu'on ne doit pas prendre le risque et estime que ce n'est pas mutualisable. On pourrait certes avoir des mêmes locaux, mais s'il y a trois serveurs, cela demande une ventilation plus forte, donc un équipement supplémentaire. Il encourage les Conseillers à refuser l'amendement et voter le préavis.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 53 non, 14 oui et 13 abstentions.

La discussion générale reprend.

M. Alexandre DEMETRIADES revient sur ce qui a été dit précédemment. Il a bien compris avec quelle verve M. le Municipal Maurice GAY a défendu le préavis. Il espère en revanche que les arguments qui ont attaqué l'idée potentielle d'une mutualisation régionale sera reprise avec une réflexion au-delà de ce préavis. Il comprend l'urgence d'une situation de secours, même au sein du PS, des personnes soutiennent cette dépense immédiate. Hors ce préavis, il l'encourage à réfléchir à ceci. De son côté, il essaiera d'intervenir dans ce sens au niveau régional et cantonal, car cela s'inscrit dans la stratégie du canton d'essayer de régionaliser ces enjeux. Il espère qu'il ne fermera pas la porte à ces enjeux. Il recommande maintenant de soutenir le préavis.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond que cela va dans ce sens. Il rappelle le vote sur la régionalisation du Geoportail et la ville de Nyon peut aller dans ce sens et offrir un certain nombre de prestations aux autres communes. La porte est ouverte à cette idée, par contre, ils ont besoin pour la ville, pour l'importance de l'administration et du service informatique de ce site de secours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 1 non et 5 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'300.- TTC pour renouveler les serveurs centraux et mettre en place un site informatique de secours ;
2. de prendre note que la Municipalité portera aux budgets 2020 et suivants un montant supplémentaire de CHF 30'300.-, sur le compte N° 190.3157.00 du Service informatique et population, et de CHF 3'000.- sur le compte N° 358.3120 du Service architecture et bâtiments ;
3. de prendre note qu'à la fin de garantie des équipements en 2025, un montant supplémentaire de CHF 28'000.- devra être porté au budget pour la maintenance supplémentaire ;
4. de porter un montant de CHF 350'300.- en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 181/2019
Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération – Réaménagement RC I
(tronçons Bois-Bougy – Clémenty et Chemin du Vallon – Banderolle) - Demande de crédit
de CHF 221'000.- TTC pour honoraires et frais d'études**

Rapporteur : Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Claude FARINE donne des précisions sur l'origine de l'amendement qui est soumis aujourd'hui, concernant le projet de belvédère. Le 9 décembre dernier, le Conseil communal a pris connaissance du projet de réaménagement de la RC1 à la hauteur de la plage et de ce projet de belvédère. Une des motivations avancées dans ce préavis pour construire ce belvédère réside dans le fait que la Promenade du Mont-Blanc est un endroit fréquenté par les Nyonnais, mais aussi un lieu qui invite à la flânerie à la contemplation, qui permet de s'arrêter et de faire une « pause bienvenue ». Quelques jours plus tard, comme membre de l'ATE, il a consulté, comme il le fait périodiquement, les mises à l'enquête publiques à Nyon pour savoir si nos chers promoteurs prévoient des places pour les bicyclettes dans leurs constructions. C'est à cette occasion qu'il a découvert le gros projet immobilier qui va se déployer juste au-dessus de la promenade. L'un des trois immeubles, 16 appartements, est implanté face au lac avec vue imprenable sur le Mont-Blanc. Or, son parking de 27 places donnera directement sur la belle promenade. On devine sa perplexité.

Lors de la présentation du préavis en commission le 14 janvier dernier, il n'a pas été fait mention du projet avant qu'il donne l'information à ses collègues et qu'il pose la question sur cet état de fait à Mme la Municipale. Réponse gênée et surprise. Le plan du projet est projeté et il l'explique. De son point de vue, il y a un manque de cohérence incompréhensible ou une collision pour le moins fâcheuse. Et une absence de transparence ! Il aurait pu soutenir l'organisation d'un concours pour ce belvédère sans savoir que peut-être, à terme, la circulation allait irrémédiablement augmenter sur la belle promenade. Car, il faut le rappeler, sur les deux tiers de ce chemin où se situera la sortie de ce parking, il n'y a pour l'instant aucune sortie de voitures. C'est pour cette raison que la commission demande, à l'unanimité, de suspendre le projet de belvédère jusqu'à ce que la Municipalité explique le choix qu'elle fait concernant le projet immobilier. A titre personnel, il ajoute qu'il ne peut que l'inciter à défendre ce lieu magnifique et à demander au promoteur de trouver une autre solution pour la sortie de ce parking. Il invite donc les Conseillers à soutenir cet amendement.

M. le Municipal Maurice GAY donne quelques explications sur le plan. Le premier projet de parking du bâtiment qui longe la promenade consistait à le relier aux autres parkings. Le problème est qu'entre les bâtiments il y a un magnifique bosquet d'arbres remarquables. Le fait de relier les deux parkings aurait nécessité de les abattre. C'est pourquoi la Municipalité et le service de l'Urbanisme s'est opposé à cette manière de faire et une autre solution a été trouvée avec les propriétaires. Deux choses ont été négociées : l'entrée du parking qui ne se voit pas depuis le lac et une liaison mobilité douce créée vers la Croisette. Des aménagements seront faits par le propriétaire. Un équilibre s'est fait et le nombre de véhicules par jour devrait avoisiner les soixante. Le parti pris a été de donner cet accès qui permettait de créer des voies de mobilité douce en site propre au nord et côté ouest de la parcelle et surtout de préserver ce magnifique parc et les promoteurs ont été attentifs à sa préservation.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE indique que la Municipalité a bien compris la volonté de la commission d'avoir une vision globale sur ce qui va se passer à la promenade du Mont-Blanc avant de donner un crédit d'étude pour le belvédère. Ils reviendront avec un crédit d'études au moment de la requalification et révision de la promenade. Elle signale que, dimanche, tous les bancs, qui ne sont d'ailleurs pas en suffisance, étaient pleins. La Municipalité accepte l'amendement.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES remercie ses collègues pour leur soutien. Comme cela a été dit en séance de commission, il s'agit d'un projet qui a été fait de manière collective, requalification de la RC1 et bandes végétalisées sur les talus. Ils entendent tout à fait l'amendement proposé et ne s'y opposeront pas. Ils laisseront le temps aux procédures qui dépendent de cette parcelle se faire. Elle revient sur le vœu de la commission au sujet des modes doux. Il s'agit de la pierre angulaire des mesures d'agglomération. Elle rappelle que, à la base, ces mesures sont là pour favoriser le déplacement des modes doux et transports publics. Le vœu de la commission va dans le sens souhaité par la Municipalité.

M. Claude FARINE est ravi d'avoir suscité l'intervention de trois municipaux ! D'autre part, le promoteur dispose d'un paysagiste qui assure qu'avec l'implantation de l'immeuble, les arbres juste derrière, seront sauvegardés. D'après ses propres sources, qui ne sont pas les mêmes, cela n'est pas si sûr. Il demande si le permis de construire a déjà été délivré.

M. le Municipal Maurice GAY précise qu'il n'a pas encore été délivré.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission à l'unanimité.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES signale que, lors de l'étude de ce préavis, ils voyaient toute la cohérence d'étudier la RC1 et de déborder sur une étude de re-végétalisation du talus qui se trouve au-dessus, d'autant qu'il y aura un impact des travaux sur ce talus. Comme l'a dit la rapportrice, ils comprenaient, en commission, la logique de penser globalement cet espace. Il s'est quand même manifesté en ayant des doutes au sujet de l'impact que le crédit d'études pour le talus du bas allait avoir en termes de contraintes sur la partie plage. L'idée qu'on

réfléchisse aux types d'espèces et aux types de pelouse ne pose pas de problème, en revanche, ce qui lui posait des problèmes est que le MEP Rives du lac inclut la plage et donc le talus qui en fait partie. Sa crainte était que ce crédit d'études ne mette trop de contraintes sur le MEP, notamment en termes de cheminement ou infrastructures. Il a toutefois été parfaitement rassuré par la Municipale des Espaces verts puisqu'il s'agit de penser le type d'espèces qui seront là, en cohérence avec le talus du haut et non imposer des contraintes contre-productives. Il demande à la Municipalité, au moment où elle pense à la plage, de penser à l'ensemble du bord de l'eau jusqu'à la barrière pour avoir une réflexion globale et une plage qui soit optimale.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que le rapport relève le faible coût des études envisagées. Avant cet avis lapidaire, il se demande si la commission a tenu compte que le préavis N° 181 a été précédé du préavis N° 34/2017 de CHF 660'000.- destinés au financement des études sommaires pour le rapport de ce soir. En fait, les études sont rarement de faibles coûts, car elles enveloppent souvent tout et leur contraire afin de se garantir de tout aléa. Donc, ce soir le coût est de CHF 220'000.- et CHF 660'000.- soit CHF 880'000.- auxquels s'ajouteront CHF 920'000.- pour le MEP des rives du lac qui est indissociable du réaménagement de la RC1. Une fois mené à terme, l'addition va augmenter à CHF 1,8 millions. A condition que le projet aboutisse et ne finisse pas dans un tiroir. Donc, compte tenu du risque, un projet est inévitablement cher. Il y a eu, également, le préavis N°33 qui a abouti à la pose d'un tapis phono absorbant fin 2017 (il y a 2 ans et demi) cette magnifique surface disparaîtra probablement dans le réaménagement de la route cantonale. Pour lui, le préavis N°181 ne peut pas avancer sans connaître le résultat du MEP des rives du lac. Il est piquant que les mesures du Grand Genève impactent sur la plage de Nyon, alors qu'il existe un plan directeur vaudois des rives du lac, qui entre autres directives, demande à notre Ville d'agrandir la plage de Nyon. Pour ces raisons il recommande de refuser le rapport N° 181.

M. Jacky COLOMB signale que, lors de la consultation du budget 2020, la COFIN a appris que la planification de la mobilité était désormais du ressort de l'Urbanisme. Ceci a été confirmé par les deux services lors de leurs auditions respectives. On peut dès lors se poser la question : pourquoi le service Travaux & Environnement se charge d'une étude de planification de mobilité qui devrait normalement incomber à celui de l'Urbanisme. Aujourd'hui, il faut voter un projet sur la RC1, déposé par le service TEM. En 2018, l'Urbanisme a obtenu un crédit de près de CHF 1 million pour étudier les rives du lac, de l'entrée à la sortie de la ville. De mémoire, cette étude comprenait aussi la requalification de la RC1. Tout comme il semble que le canton et le Conseil Régional étudient aussi cette route. Il ne peut donc s'empêcher de penser que de vouloir insérer deux petits bouts d'études dans un projet global, en plus par deux services différents, n'est pas la méthode la plus efficiente. Il serait bon aussi de s'assurer que les 40% du financement seront bien versés, car ils ne doivent l'être que lorsque l'entier de la mesure sera réalisé et surtout s'assurer quand ils seront versés. Dès lors, au vu des finances communales, au vu du peu d'urgence de cette étude, du peu d'améliorations qu'elle va apporter, il invite les Conseillers à réfléchir et à refuser ce crédit. Le refus ne mettra pas en péril la requalification de la RC1 mais, au contraire, permettra au service de l'Urbanisme d'y répondre par une vision globale.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle à M. Allamand que la demande de crédit d'études sommaires qui avait été déposée à l'époque d'un montant de CHF 660'000.- concernait neuf mesures d'agglomération. Elle pense qu'ils ont réussi, jusqu'à présent, avec les efforts et le travail des services à mener ces neuf mesures toutes ensemble, ce qui permet, aujourd'hui, de venir avec un crédit d'études détaillé. Ce sont des études différentes et elle ne peut que les encourager à les laisser continuer leur travail pour rester dans les délais imposés par la Confédération pour pouvoir prétendre à des co-financements. Concernant le secteur sur lequel du phono-absorbant a été posé, un des débats lors de la commission, elle rappelle qu'il s'agit de la RC1 et il sera impossible de diminuer le gabarit drastiquement. Le but n'est pas de toucher tout le tapis mais il est possible d'avoir des interventions en bordure sans devoir tout refaire. Il n'y a pas de nouvelles canalisations à poser ou à refaire. Concernant la gouvernance des projets en Municipalité, effectivement, aujourd'hui, c'est le service de l'Urbanisme qui s'occupe de la planification de la mobilité et des espaces publics sur des projets déjà engagés et bien avancés. Son service continue de présenter les demandes de crédits d'études détaillés. Elle assure qu'ils ont travaillé ensemble, interservices, sur ces projets, sinon, ils ne seraient pas arrivés devant le Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 57 oui, 12 non et 10 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires au réaménagement de la RC1 (tronçons Bois-Bougy – Clémenty et chemin du Vallon - Banderolle) ;
2. d'accorder un crédit de CHF 193'860.- TTC pour le réaménagement de deux tronçons de la route cantonale, sous déduction des participations de la Confédération, du Canton et de Région de Nyon ;
3. de porter le montant de CHF 193'860.- TTC en augmentation du compte No 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

11. Propositions individuelles

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER fait remarquer que l'on a parlé de la plage en 2011, 2014, 2015, 2018, 2019, alors pourquoi pas en 2020, passer aux actes. Dans le cadre de son postulat concernant la plage et ses infrastructures, auquel la Municipalité a répondu par le rapport-préavis 157/2019, elle la remercie pour les travaux entrepris dans la zone des places de parc avec le pavé gazon installé. Toutefois, elle souhaite que cela ne s'arrête pas en si bon chemin. Que les travaux concernant la douche avec ses abords, les lieux d'aisance, ainsi que la mise en place des installations permettant aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement de la plage soient entrepris, comme promis, avant la prochaine saison de baignade qui s'approche à grands pas. Pour les autres points du postulat, elle souhaiterait être informée de l'avancée des différents dossiers et études permettant de les régler.

M. Victor ALLAMAND remercie le service TEM pour la réparation de la borne devant le temple qui avait été déracinée. Il signale que ces deux bornes ont été l'objet de plus 70 collisions depuis qu'elles ont été installées, il y a 18 mois. Il se pose la question sur ce sujet.

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'il a déposé en mai 2019 une motion demandant la révision du RPE-PGA. Il n'a pas le souvenir que la Municipalité ait demandé un délai pour répondre. Quand on voit les projets en cours, il estime urgent de réviser ce RPE-PGA. Si tel avait été le cas, on aurait pu trouver des outils et moyens nécessaires pour s'opposer, par exemple, au projet de 43 villas en haut de la route de St-Cergue. D'autre part, il signale que le groupe des Verts souhaite que la Municipalité vienne avec un préavis pour diminuer le nombre de Conseiller.ère.s à 80. L'objectif de cette mesure n'est pas de diminuer l'assemblée, mais d'offrir 20 sièges à la population en tirant au sort 20 personnes parmi la population qui pourraient siéger avec eux. Il déposera rapidement un argumentaire auprès de la Municipalité.

Concernant sa motion, M. le Municipal Maurice GAY lui signale qu'un report a été demandé au 30 mars et la note municipale a passé cet après-midi. Elle repassera suite à quelques corrections lundi prochain, puis sera soumise au Conseil en mars.

M. Jacques HANHART demande ce qu'il advient de Publibike ou CarPostal. Il souhaite avoir des nouvelles.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, à la suite de la réponse de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ concernant l'accueil de la petite enfance, revient sur la question et demande quelques précisions. Etant donné le triste constat de la difficulté à trouver des employés dans ce domaine, le taux de rotation de 13, respectivement 17% en 2018-19, il souhaite savoir quelles sont les mesures que la Municipalité a l'intention d'entreprendre pour résoudre cette situation qui ne peut perdurer. Il profite également de demander à la Municipalité qu'elle fasse connaître, dans sa prochaine réponse, le taux d'absentéisme du personnel s'occupant de l'accueil de la petite enfance ces trois dernières années.

M. Maurice FREI, suite à la réponse à son interpellation concernant les locaux des associations, signale qu'il lui manque une partie des réponses et a constaté qu'ils ont écrit qu'ils reviendraient en fin d'année avec le solde des réponses. Si tel ne devait pas être le cas, il referait une demande.

M. Claude FARINE fait remarquer le chlorothalonil, fongicide utilisé par les agriculteurs pour protéger les céréales et les légumes, a été interdit par la Confédération. Un résidu de ce fongicide, l'acide sulfonique, a été trouvé en trop grande quantité dans l'eau. Raison pour laquelle la Confédération l'a retiré de la vente. Ce qui est intéressant est que le producteur de ce fongicide, qui n'est autre que Syngenta, a fait appel au Tribunal Fédéral. Il souhaite savoir s'il y a eu, à Nyon, une analyse de l'eau et si ce fongicide a été trouvé. D'autre part, il demande à quelle période les analyses de l'eau sont faites.

M. Christian UDASSE revient sur une ancienne interpellation faite par Mme Doris Uldry au sujet des défibrillateurs (*en 2007*). A ce jour, toute ville, digne de ce nom, a au minimum un défibrillateur à la police, avec du personnel formé, chez les samaritains également. Il souhaite savoir où et combien de défibrillateurs existent en ville de Nyon. Il cite l'exemple du sauvetage d'un passant dans la ville de Bath. Le temps qu'il appelle la police, elle était déjà là avec des défibrillateurs, car ils avaient vu l'incident aux caméras de surveillance. Il demande de répondre positivement à la demande de défibrillateurs.

M. Claude FARINE le rassure en signalant que le Nyon-St-Cergue vient d'installer un défibrillateur à la halte des Plantaz.

Sur le même sujet, M. Jacky COLOMB n'est pas rassuré, car sa collègue Mme Doris Uldry avait, sauf erreur, fait un postulat et à cette époque, il avait été expliqué qu'il fallait avoir une certaine formation pour utiliser ces appareils. Il était mieux de ne pas en mettre que de faire des erreurs. Aujourd'hui, on en voit effectivement un peu partout dans les villes et ces appareils sont quasiment autonomes, on ne peut pas le déclencher si les conditions requises ne le permettent pas. Il est vrai qu'aujourd'hui, c'est une très mauvaise excuse que de dire qu'il faut être formé. Il appuie l'idée pour que, dans des endroits stratégiques, de tels appareils soient installés.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

12. Préavis N° 188/2020 Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique - Demande de crédit de CHF 6'911'100.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE souhaite que la commission se pose deux questions. Premièrement, il était étonné qu'il n'y ait pas de plans afin que l'on puisse voir où se trouvera précisément cette station d'épuration. Il rappelle que les habitants de Luins sont très opposés à l'implantation de cette station au Lavasson. Deuxièmement, il ne comprend pas bien la répartition financière faite dans le préavis. On voit que la ville de Nyon va payer plus de CHF 6 millions et les autres communes paieront un peu plus de CHF 3 millions. Il souhaite que la commission demande comment cela se passe et particulièrement avec la commune de Gland. Si la station se fait à cet endroit, il se demande si elle va laisser le terrain en DDP, si elle encaissera une location annuelle ou autre. Il souhaite des clarifications afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Rapport-Préavis N° 189/2020
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et consorts, intitulé « Pour une meilleure conciliation entre travail et vie de famille ».

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE s'adresse à M. le Municipal Vincent HACKER et le remercie pour sa réponse. Elle comprend qu'un congé paternité et autres mesures qu'elle soulevait dans sa motion seront envisagées avec le nouveau statut du personnel. Ce dernier, selon le rapport-préavis, se voit arriver de manière imminente. Rédactrice de la motion, elle a avalé la pilule du consensus pour qu'elle devienne un postulat. Aujourd'hui, le rapport-préavis est quelque peu étrange. Il ressemble à un texte commun qui aurait pu s'appliquer à n'importe quelle demande touchant aux actuels statuts, tant sa teneur en est générique. De sa compréhension, réunir une commission de huit Conseiller.ère.s pour approuver ou non un rapport-préavis est, pour elle, totalement superflu, voire risible. Ainsi, elle propose de retirer ce document et de prendre les nouveaux statuts du personnel, dont la sortie semble imminente, comme réponse à son postulat. Cela fera des économies et évitera à tout le monde de se fâcher sur des questions de forme et non de fond. Car, à l'évidence, tout le monde est d'accord, il faut un congé paternité. Selon le règlement du Conseil, article 65bis, que « la Municipalité peut retirer ses propositions jusqu'au vote sur le fond ». Elle propose donc de le retirer.

M. le Municipal Vincent HACKER va dans le sens de la demande de Mme Chloé BESSE et retire cette réponse au postulat, considérant que la réponse sera apportée dans le cadre de la révision du statut du personnel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le rapport-préavis est retiré.

14. Rapport-Préavis N° 190/2020
Réponse à la motion de Madame Aurélie Hegetschweiler & Consorts intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Postulat de Mme Christine VUAGNIAUX pour financer les bancs publics par des donateurs.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES, en préambule, comprend sincèrement la volonté de gens d'offrir ou soutenir des éléments de la collectivité publique, il comprend parfaitement cette idée. De nombreux acteurs, soutiennent, à l'heure actuelle, en particulier des associations culturelles ou sportives. Sans ces acteurs, ces associations auraient de gros problèmes, leur soutien est fondamental, c'est à saluer. L'idée de mettre en avant des personnalités ou éventuellement des associations en intervenant sur les bancs publics par des plaques, d'interventions artistiques ou autre et l'idée de développer plus de bancs publics lui paraît également une très bonne idée. Les bancs publics sont particulièrement appréciés et encourage les Conseillers à aller côté nord de la gare où une petite plaque a été mise par des habitants de Nyon, en hommage à Paul Loup, ancien homme politique très engagé et qui s'asseyait fréquemment sur ce banc. En revanche, l'idée que des privés puissent s'offrir des bancs publics lui pose beaucoup plus de problèmes. Il n'accepte pas l'idée, qu'en tant que tel, un équipement public puisse être financé par un privé. Eventuellement par une association, mais ces dernières ont à l'heure actuelle, plus besoin de financement que de dépenses supplémentaires. Il accepte encore moins cette idée que des privés puissent financer des bancs en lisant les arguments développés dans le postulat, de dire qu'en période d'austérité, il faut passer par un financement privé de ces bancs. L'austérité ne veut pas dire que l'on doit dépendre du bon vouloir de personnes qui ont plus de moyens. Si des personnes veulent des institutions ou associations, qu'elles le fassent, mais nous ne devons pas dépendre de ces gens pour des équipements publics. Si nous en avons

vraiment besoin, nous devons dépenser cet argent ou reporter la dépense. Au regard de tout ce qui précède, le PS va refuser le postulat. Si par hasard quelqu'un demande qu'il aille en commission, ils le soutiendront pour une prise en considération partielle, car il y a quelques bonnes idées. Si c'est envoyé à la Municipalité, il leur demande d'entendre ces arguments et dire qu'on peut éventuellement mettre en avant des personnalités, mais pas de créer le système que les équipements publics soient financés par des privés.

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'il attend depuis quatre ans le guide des aménagements publics qui a été promis à de multiples reprises. Il ne sait pas comment financer les bancs, mais il faudrait commencer par savoir de quels bancs on parle. M. le Municipal Maurice GAY lui présente un exemplaire du futur guide et il attend une présentation par la Municipalité prochainement.

M. Christian UDASSE signale qu'à la Vallée de Joux, il y a beaucoup de forêts, les gens sont simples et s'apprécient, tous partis confondus. Un monsieur avait tellement fait pour la commune qu'à la fin, il a décidé de mettre à l'endroit où il habite des bancs qui sont très agréables pour les touristes. Il les a offerts à la commune du Lieu, dont le plus grand budget est celui de saler les routes. Il considère qu'il ne faut pas refuser aux gens heureux d'offrir un banc, parmi ceux choisis, d'avoir sa pancarte « offert par... » Une commune n'a jamais refusé des maisons, appartements, châteaux et il se demande pourquoi on refuserait un banc. On met une plaque et cela suffit. C'est tout cela de gagné et cela fait plaisir à ces personnes.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË rappelle la genèse de ce postulat. Mme Christine Vuagniaux est d'abord venue par le biais d'une interpellation pour voir s'il y avait la possibilité de favoriser la mise en place de bancs publics. C'est uniquement, suite à la réponse insatisfaisante de la Municipalité, qu'elle est venue avec un postulat. L'objectif n'est pas de flatter l'orgueil des privés qui peuvent se le permettre, mais c'est véritablement de répondre à un besoin de bancs publics et, face à une absence de solution, d'en proposer une dont tout le monde pourra profiter. Et si cela passe par le nom de la personne qui l'offre, combiné à un hommage à des Nyonnais, pourquoi pas. L'objectif est la mise en place de bancs et non pas de mettre en avant, à titre principal, les donateurs.

M. Sacha SOLDINI espère que M. Alexandre Démétriadès n'aura jamais affaire aux services du sauvetage, cela signifierait qu'il est en mauvaise posture, mais il l'informe que le bateau a été payé, entre autres, par des dons privés. Beaucoup de personnes font des dons, participent à des actions publiques mais ne donnent pas leur nom. On pourrait aussi avoir des bancs offerts par des anonymes. Il espère que l'on verra des bancs à la promenade du Mont-Blanc, dans l'attente du belvédère.

Mme Christine VUAGNIAUX rappelle qu'elle a indiqué « offert par des particuliers, des entreprises et associations avec **éventuellement** une plaque ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Léon DE PERROT demande le renvoi à une commission. M. le Président lui rappelle que la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 54 oui, 20 non et 6 abstentions.

16. Réponse à l'interpellation de Mmes Michèle MIEVILLE et Valérie MAUSNER-LEGER intitulée « Le plastique c'est tragique ».

Mme Valérie MAUSNER-LEGER, en l'absence de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL, reviendra sur la réponse lors de la prochaine séance.

16B. Interpellation de M. Robert JENEFSKY concernant le passage sous voie Gare CFF Nyon.

M. le Municipal Maurice GAY répond immédiatement. Il le remercie de penser que la Municipalité donne des informations lacunaires et contradictoires dans la presse, mais il rappelle que celle-ci est autonome sur les informations qu'elle donne. Il signale qu'ils ont un planning intentionnel des CFF qui doit être validé en septembre 2020 de manière officielle par l'Office fédéral des transports. La planification est en phase avec le calendrier municipal car il y a une collaboration avec trois services des CFF et la ville de Nyon. Il s'agit d'un partenariat entre la ville, le canton et la Confédération. Ils sont prêts à accueillir les entrées et sorties de cette infrastructure, puisque cela fait partie du MEP de la gare. La demande du Conseil communal de faire transiter les vélos n'a pas retardé le projet. La Municipalité a eu des contacts avec les CFF, le canton car la DGMR est impliquée, la Confédération avec l'OFT et les différents services de la Confédération.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16C. Interpellation de M. Fabien HERITIER au sujet de la reconstruction de la halte des Plantaz.

M. le Municipal Maurice GAY précise que la Municipalité partage les préoccupations et les réflexions de l'interpellateur. Ils avaient présenté cette réflexion à la commission de l'Urbanisme et avaient échangé de manière anticipée sur l'avenir de cette halte et d'une réflexion sur la Petite Prairie. Ces propos le font s'interroger sur le fonctionnement et le partenariat que la Municipalité peut avoir avec la CAU, certains dossiers sont mis bien en amont et il ne souhaite pas que, systématiquement, les dossiers traités en CAU fassent l'objet d'une interpellation. Néanmoins, il répond aux questions. En réponse à la question de savoir si la Municipalité soutient l'option de développer une nouvelle halte uniquement à la Petite Prairie, il signale que ce point est en analyse au sein de la Municipalité sur les différentes options possibles. A la question de savoir si la Municipalité a été consultée par le Nyon-St-Cergue et si elle est favorable à la réalisation des travaux, il répond que les services ont évidemment été consultés avant le lancement puisque qu'il y a une excellente collaboration. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas encore pris position sur les travaux, ils sont toujours en cours d'analyse. Il est trop tôt pour parler d'un financement d'une éventuelle nouvelle halte, mais tout dépendra des négociations et des aménagements qu'on pourra faire dans un partenariat avec le Nyon-St-Cergue. Comme déjà dit, ils ne sont pas encore à un stade où ils peuvent connaître les montants, n'ayant pas les éléments nécessaires pour un calcul financier. Ils ont déjà pris la température avec la CAU et la ville travaille également avec différents mandataires, ainsi que le Nyon-St-Cergue sur ces réflexions. L'échéance dépend évidemment du nouveau dépôt. Une fois terminé, ils pourront avoir des discussions différentes. Ils sont également en discussion pour le plan d'affectation de la Petite Prairie.

M. Fabien HERITIER fait remarquer qu'à son sens, une orientation de la commune devrait venir assez rapidement sachant que pour les Plantaz il s'agit déjà d'études de projets qui coûtent déjà cher, même si ce n'est pas la commune qui les paie. Sans cette vision, il a l'impression que le Nyon-St-Cergue part déjà dans une option qui n'est pas forcément la bonne.

M. le Municipal Maurice GAY se demande quelles informations il a, quel est l'état de ses connaissances dans ce dossier et si, en tant qu'ingénieur mobilité, il ne devrait pas se récuser sur ce dossier. Pour le moment, il n'y a pas de projet avancé, cela reste au stade de discussions. Le Nyon-St-Cergue est très ouvert sur les propositions de vision de la ville, mais pour le moment rien n'a été engagé à part des visions à long terme. Des discussions avaient déjà eu lieu lorsqu'il avait été question de la RDU. Maintenant, il ne sait pas si M. Héritier a des informations que lui n'aurait pas.

M. Fabien HERITIER précise qu'il a eu les informations sur les réseaux sociaux. Sur LinkedIn, un mandataire s'est félicité d'avoir gagné l'appel d'offres pour la réfection des différentes gares.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Divers en rapport avec la séance.

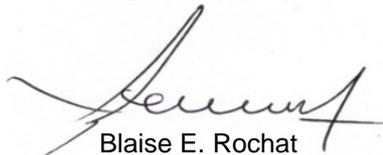
M. Jacques HANHART demande à Mme la Municipale et aux commissaires du préavis N° 188 de rester un instant pour modifier la date de la première séance ainsi que d'en fixer deux supplémentaires, une ne sera clairement pas suffisante.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend la rocade demandée par M. Hanhart qui l'avait prévenue. Elle aimerait juste attirer l'attention sur le fait que, pour la première séance, elle devra être accompagnée de collaborateurs mais également de mandataires sur ce projet. Une première séance avait été fixée et ils auraient eu tout loisir à ce moment de trouver d'autres dates.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h22.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. Rochat

La Secrétaire :



Nathalie WILLE